

HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE (HVE)

# Partenariat inédit CAL-Chambre d'agriculture

**Les présidents, Laurent Rouyer et Jean-Paul Marchal, respectivement pour la Chambre d'Agriculture et la Coopérative Agricole Lorraine, ont conclu un accord de partenariat sur le déploiement du dispositif Hve en Meurthe-et-Moselle.**

**L**es présidents sont convaincus qu'il faut rendre plus visibles les efforts accomplis par les agriculteurs pour plus de valeur ajoutée dans les fermes et dans les territoires. Ce programme ambitieux permet d'apporter la meilleure offre aux agriculteurs, en massifiant et en mutualisant les compétences des deux structures.

## Une certification valorisante

Interpelée par la société sur ses pratiques, l'agriculture se doit de faire connaître et reconnaître les évolutions en cours. La certification environnementale des exploitations agricoles répond à ce besoin d'identifier les exploitations engagées dans des démarches particulièrement respectueuses de l'environnement. La Haute valeur environnementale (HVE) correspond au niveau le plus élevé du dispositif. Elle s'appuie sur des indicateurs mesurant la performance environnementale des exploitations autour de quatre thématiques : la préservation de la biodiversité, la stratégie phytosanitaire, la gestion de la fertilisation et la gestion de l'irrigation.

L'agriculteur met en œuvre des pratiques agricoles reposant notamment sur les principes de l'agroécologie : autonomie de l'exploitation, amélioration de la valeur ajoutée des produits, réduction de la consommation énergétique, réduction de l'utilisation des

produits phytopharmaceutiques ...

La CAL et la Chambre d'agriculture sont partenaires pour accompagner les agriculteurs. La CAL a décidé de porter une certification collective HVE pour ses adhérents. Cette démarche permet de réduire les coûts par rapport à une certification individuelle, et d'accompagner les exploitants dans une dynamique de progrès. Le dispositif conjoint mis en œuvre par les deux structures auprès des exploitations agricoles passe par trois étapes :

- autodiagnostic de niveau 1, dans le cadre d'une formation pilotée par la Chambre d'agriculture et coanimée avec la CAL, avec approche du niveau 3 (HVE).

- audit initial HVE réalisé soit par la CAL, soit par la Chambre d'agriculture permettant d'orienter l'exploitant vers la certification ou vers une démarche de progrès.

- audit de certification puis suivi des indicateurs sur trois ans par le conseiller ayant réalisé l'audit initial.

La première séance d'autodiagnostic commune aura lieu le 14 septembre, puis une séance tous les mois est programmée.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter l'agent relation culture ou Claire Collot, Coopérative Agricole Lorraine, tél. 03 83 97 43 46, mail : [claire.collot@cal-lorraine.fr](mailto:claire.collot@cal-lorraine.fr), Myriam Sachot ou Chloé Parisot, Chambre d'agriculture, tél. 03 83 93 34 12 ; [myriam.sachot@meurthe-et-moselle.chambagri.fr](mailto:myriam.sachot@meurthe-et-moselle.chambagri.fr) ; [chloe.parisot@meurthe-et-moselle.chambagri.fr](mailto:chloe.parisot@meurthe-et-moselle.chambagri.fr)